

REPUBLIQUE FRANCAISE

*_*_*_*_*

Département du NORD
Arrondissement de Valenciennes

Délibération du Conseil Municipal de la ville
d'HERGNIES

Séance du 09 juin 2023

Délibération n° 2023-040

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle Léo LAGRANGE, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoints
Maurice DENIS, Anne VILLAIN, Corinne DERNONCOURT, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Frédéric VINCHENT, Cédric WAWRZYNIAK, Séverine STIEVET, Sandrine DUMONT, Antoine RICHARD, Julie DI-CRISTINA, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Jean DANGLETERRE qui donne pouvoir à Abel MERCIER
Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Marie-Pierre SLATKOVIE
Alain BLANCHART qui donne pouvoir à Bernard BOURLET
Dominique LAMBERT qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Frédéric VINCHENT
Séverine CLEMENT qui donne pouvoir à Séverine STIEVET
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD

Absents :

Didier GODMEZ
Virginie VAN VOOREN

A été nommée secrétaire de séance : Corinne DERNONCOURT

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 02 juin 2023

Objet : Résiliation de la Convention de partenariat entre les écoles de musique d'Hergnies, Vieux-Condé, Condé/Escaut et de la tarification intercommunale

Préambule :

Par délibération du Conseil Municipal en date du 30/06/2017 (délibération n°2017-060), la signature d'une convention de partenariat avait été décidée pour l'école de musique municipale avec les écoles de musique des communes de Condé sur l'Escaut et Vieux-Condé. Cette convention a été signée le 18/08/2017.

En plus des actions pédagogiques entre les directeurs et/ou enseignants des différentes écoles de musique (réunions, projets collectifs, etc.), cette convention prévoit une tarification intercommunale conjointe pour les communes de Condé sur l'Escaut, Vieux-Condé, Hergnies mais aussi Fresnes sur Escaut.

Cette convention existe toujours mais, depuis plusieurs années, il n'y a pas la dynamique et les partenariats évoqués dans la convention. Ce sujet est revenu plusieurs fois lors d'échanges en Conseils Municipaux. La tarification intercommunale conjointe n'était d'ailleurs pas appliquée par toutes les communes.

Vu la délibération 2017-060 du 30 juin 2017 concernant la convention de partenariat entre les écoles de musique d'Hergnies, Vieux-Condé et Condé sur l'Escaut,

*Vu la délibération du Conseil Municipal N°2023-18 du Conseil Municipal du 13 avril 2023 relative à la fixation des tarifs communaux pour l'année 2023 applicables au 1^{er} septembre 2023,
Considérant que la dynamique et les partenariats évoqués dans la convention ne sont plus mis en œuvre depuis plusieurs années,
Considérant que la commune d'Hergnies souhaite pouvoir décider des tarifs applicables pour l'école de musique municipale,*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité par 25 voix pour,

- **D'accepter la résiliation de la convention de partenariat entre les écoles de musique d'Hergnies, Vieux-Condé, Condé/Escaut qui prendra effet au 1^{er} septembre 2023, conformément aux termes de ladite convention,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire pour rédaction et signature de tout document relatif à la présente délibération.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :

- Transmission au contrôle de légalité le : 23/06/2023

- Publication sur le site internet de la ville le : 26/06/2023